

**Comité paritaire de l'entretien
d'édifices publics de la région
de Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

MALLETTE

Société de comptables
professionnels agréés

Mallette S.E.N.C.R.L.
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Téléphone : 418 653-4431
Télecopie : 418 656-0800
info.quebec@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS DE LA RÉGION DE QUÉBEC** (Comité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 2 mai 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A139309

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

PRODUITS

Cotisations patronales et ouvrières	2 382 289 \$	2 188 965 \$
Amendes et pénalités	34 786	40 351
Intérêts sur placements	45 324	42 989
Autres	320	539
	2 462 719	2 272 844

CHARGES

Administration générale (annexe A)	1 093 819	1 054 408
Administration du décret (inspection) (annexe B)	452 788	619 794
Administration - propriété (annexe C)	125 481	128 510
Membres du comité (annexe D)	13 600	11 730
	1 685 688	1 814 442

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	777 031 \$	458 402 \$
--	-------------------	------------

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	293 002 \$	3 551 325 \$	3 844 327 \$	3 385 925 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(50 802)	827 833	777 031	458 402
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	62 847	(62 847)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	305 047 \$	4 316 311 \$	4 621 358 \$	3 844 327 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

BILAN

Au 31 décembre

2022

2021

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 189 184 \$	1 503 999 \$
Encaisse réservée (note 3)	20 138	26 886
Dépôts à terme	725 000	700 000
Cotisations à recevoir	212 249	187 097
Intérêts courus	55 368	51 613
Frais payés d'avance	16 656	5 935
	3 218 595	2 475 530
DÉPÔTS À TERME, 1,75 % à 4,4 %, échéant de janvier 2024 à novembre 2025	1 327 380	1 352 380
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	33 782	42 228
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	271 265	250 774
	4 851 022 \$	4 120 912 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

BILAN (suite)
Au 31 décembre

2022

2021

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	186 813 \$	226 289 \$
Réclamations à payer (note 3)	13 485	20 234
Sommes dues au Curateur public, sans intérêts (note 3)	6 652	6 652

206 950 253 175

INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ

22 714 23 410

229 664 276 585

ACTIF NET


Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	305 047	293 002
Non affecté	4 316 311	3 551 325


4 621 358 3 844 327

4 851 022 \$ 4 120 912 \$

ENGAGEMENT (note 7)

Pour le conseil d'administration :

 administrateur

 administrateur

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	777 031 \$	458 402 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 446	9 942
Amortissement des actifs incorporels	42 356	37 462
Incitatif à la location reporté	(696)	23 410
	<u>827 137</u>	<u>529 216</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<u>(85 853)</u>	<u>(81 577)</u>
	<u>741 284</u>	<u>447 639</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation de l'encaisse réservée	6 748	(199)
Variation des dépôts à terme	-	(200 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(4 924)
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(62 847)</u>	<u>(35 041)</u>
	<u>(56 099)</u>	<u>(240 164)</u>

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	685 185	207 475
ENCAISSE, début de l'exercice	<u>1 503 999</u>	<u>1 296 524</u>
ENCAISSE, fin de l'exercice	<u>2 189 184 \$</u>	<u>1 503 999 \$</u>

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Comité est constitué et agit en vertu des dispositions de la Loi sur les décrets de conventions collectives. Sa principale activité est de surveiller et d'assurer l'observance du Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec. Le décret se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que l'une des parties contractantes ne s'y oppose par un avis écrit acheminé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et aux autres parties contractantes.

Le Comité est exempté des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Comité ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits d'amendes et pénalités sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Comité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 20 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Logiciel	10 ans
Site Internet	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

Les employés de l'Organisme participent à un régime interentreprises à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants et passés est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incitatif à la location reporté

L'incitatif à la location reporté constitue un incitatif dont a bénéficié le Comité sur la charge de loyer. Cet incitatif est amorti selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Comité sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée aux réclamations servira au règlement de deux passifs, soit les réclamations à payer ainsi que les sommes dues au Curateur public.

En effet, la Loi sur le Curateur public concernant l'administration provisoire des biens non réclamés exige que les fonds non réclamés qui ne peuvent être utilisés aux fins de l'acquittement des frais d'administration des comités paritaires soient remis au Curateur public s'ils n'ont pas été réclamés par les salariés concernés pendant un délai de trois ans à compter de la date de leur exigibilité. Par conséquent, au 31 décembre 2022, un montant non réclamé de 6 652 \$ doit être remis par le Comité au Curateur public.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Ameublement et équipement de bureau	129 934 \$	110 223 \$	19 711 \$
Équipement informatique	55 754	41 683	14 071
	185 688 \$	151 906 \$	33 782 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

5. ACTIFS INCORPORELS

	2022		2021	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	425 615 \$	155 274 \$	270 341 \$	246 913 \$
Site Internet	8 811	7 887	924	3 861
	434 426 \$	163 161 \$	271 265 \$	250 774 \$

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Comptes fournisseurs	43 048 \$	51 376 \$
Salaires, indemnité et vacances courus	95 304	101 929
REER à payer	10 663	17 108
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	37 798	55 876
	186 813 \$	226 289 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

7. ENGAGEMENT

Bail

Le Comité s'est engagé par bail jusqu'en 2031 pour la location d'un bureau. Le solde de l'engagement suivant ce bail, incluant l'estimation des charges communes, s'établit à 832 003 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023 -	93 187 \$
2024 -	93 187 \$
2025 -	93 187 \$
2026 -	94 018 \$
2027 -	96 511 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Comité si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des cotisations à recevoir.

Le Comité ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

Risque de liquidité

Le Comité est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement, à ses réclamations à payer et à ses sommes dues au Curateur public.

En raison de la capacité du Comité à générer des flux de trésorerie grâce à ses activités courantes, la direction estime que les flux de trésorerie sont suffisants pour couvrir ses obligations connues à l'égard de son fonctionnement, ses besoins en capital, ainsi que ses engagements à court et long terme.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Salaires et charges sociales	311 962 \$	280 134 \$
Assurances	70 390	72 905
Communication et abonnement	115 473	84 014
Dépenses générales	13 058	7 594
Ententes de services	8 725	4 866
Frais bancaires	4 847	6 497
Frais de bureau	37 028	49 150
Frais de déplacement	13 994	12 057
Frais de messagerie	25 441	21 584
Frais de représentation	620	505
Frais judiciaires	327 885	334 998
Indemnité de départ et charges sociales	-	24 488
Services professionnels	104 269	101 142
Télécommunications	9 325	7 070
Amortissement des immobilisations corporelles	8 446	9 942
Amortissement des actifs incorporels	42 356	37 462
	1 093 819 \$	1 054 408 \$

B - ADMINISTRATION DU DÉCRET (INSPECTION)

Salaires et charges sociales	385 235 \$	527 140 \$
Frais de déplacement	58 020	81 797
Frais de représentation	5 129	5 974
Télécommunications	4 404	4 883
	452 788 \$	619 794 \$

C - ADMINISTRATION - PROPRIÉTÉ

Entretien et réparations	7 365 \$	7 424 \$
Loyer et taxes	118 116	121 086
	125 481 \$	128 510 \$

D - MEMBRES DU COMITÉ

Jetons de présence	13 600 \$	11 730 \$
--------------------	-----------	-----------